

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BENNEY

**REUNION DU 14 SEPTEMBRE 2023**

Nombre de conseillers présents en exercice : 15

Présents : 10 + 4 procurations

Date de la convocation : 08/09/2023

Date d'affichage : 08/09/2023

L'an deux mil vingt-trois, le quatorze septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BENNEY, régulièrement convoqué s'est réuni sous la Présidence de Jean-Marc BOULANGER, Maire.

Étaient présents : Jean-Marc BOULANGER, Gaëlle DUSSAUCY, Catherine GAUTRIN, Hubert GRANDURY, Michelle HUMBERT, Alexis LEGRAND, Serge ROMAIN, Jean-Philippe THOMASSIN, Sébastien COLIN, Julien BUJON

Excusés : François SIEBERT donne procuration à Gaëlle DUSSAUCY

Patrick BOILEAU donne procuration à Michelle HUMBERT

Sébastien RASPADO donne procuration à Alexis LEGRAND

André THOUVENIN donne procuration à Serge ROMAIN

Aurélié BEUVELOT

Gaëlle DUSSAUCY a été élue secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 9 juin 2023 est approuvé à l'**unanimité**.

**Ordre du jour :**

- Budget 2023 : Décision budgétaire modificative.
- Unité de méthanisation à Ludres : avis motivé sur le dossier.

**DELIBERATION N° 21-2023 : DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°01**

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu le budget primitif 2023 de la commune de Benney,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision budgétaire modificative n° 01 du budget primitif afin de régler les annuités de l'emprunt contracté cette année servant au financement des travaux de rénovation de la crèche,

**Section de fonctionnement « dépenses » :**

Chapitre	Article	Montant BP 2023	Montant décision Modificative	Total budget avec décision modificative
66	66111	3100	+1700	4800
61	613	97000	-1700	95300

**Section de d'investissement « dépenses »:**

Chapitre	Article	Montant BP 2023	Montant décision Modificative	Total budget avec décision modificative
16	1641	16000	+3200	19200
21	2132	67393.79	-3200	64193.79

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité approuve la décision budgétaire modificative n°01.

**DELIBERATION N° 22-2023 : PROJET CVBE E31 A LUDRES / UNITE DE METHANISATION/ AVIS MOTIVE SUR LE PROJET.**

Vu l'arrêté préfectoral du 12 décembre 2022 portant ouverture d'une consultation publique sur la demande présentée par la société CVBE E31 au vu d'exploiter une unité de méthanisation à Ludres et la possibilité de délibérer sur le projet présenté - article 6,

Vu les reports successifs et le délai imparti, pour permettre aux conseils municipaux de faire part à Madame le Préfet de leur avis définitif intégrant les ajustements proposés par la société CVBE E31, repoussé au 15 septembre 2023,

Vu les débats en conseil municipal, l'organisation de deux réunions publiques et la rencontre avec la société CVBE E31 le 24 août dernier,

**Les conseillers municipaux**, après avoir pu en débattre à plusieurs reprises en conseil municipal, avoir pu assister aux deux réunions publiques proposées ou interroger la société CVBE E31, lors de la réunion du 24 août dernier, **se sont prononcés sur le projet d'unité de méthanisation envisagé à Ludres, le plan d'épandage du « digestat » qui en résulte sur les parcelles privées ou louées du territoire de la commune de Benney comme suit :**

**12 Pour** (Gaëlle DUSSAUCY, Catherine GAUTRIN, Hubert GRANDURY, Julien BUJON, François SIEBERT, Patrick BOILEAU, Sébastien RASPADO, André THOUVENIN, Michelle HUMBERT, Alexis LEGRAND, Serge ROMAIN, Jean-Philippe THOMASSIN)

**0 Contre,**

**2 Abstentions** (Jean-Marc BOULANGER, Sébastien COLIN)

Après en avoir délibéré à la **majorité**, le conseil municipal entérine le projet **sachant** qu'il est demandé que tous les dommages structurels sur les routes et chemins communaux, les chemins d'exploitations et les chemins ruraux qu'engendrerait un tel projet lors du transport et de l'épandage des « digestats » fassent l'objet de dédommagements au bénéfice des propriétaires.

**Décisions ne nécessitant pas de délibération :**

- Récompense : carte cadeau de 100 € offerte à Alexis Legrand en remerciement de son engagement,
- Droits de préemption : la commune n'exerce pas son droit sur les ventes suivantes :
  - 17 place de la fontaine
  - La chapelle : ZP 89-90
  - Bibolange : ZH 316
  - 25 rue des Echos

**Questions diverses :**

Notre employé communal, Jean-Jacques Renaud a fait valoir ses droits à la retraite « carrière longue ». Le moment venu pour le remercier de la qualité de son travail et son implication permanente, une cérémonie sera organisée en mairie.

La matinée « Broya » se tiendra samedi 30 septembre. Pour les seuls habitants de Benney, les dépôts se font uniquement en face du cimetière et par taille de branchage jusqu'au vendredi 29 septembre – 12h.

Décorations de Noël : accrochage la semaine 49 et décrochage semaine 2. La mairie fera appel aux bonnes volontés.

Ont signés au registre :  
Jean-Marc BOULANGER  
Maire

Gaëlle DUSSAUCY  
Secrétaire